**

**FORMULAIRE POUR BENEFICIER D’UN DON DE JOUR**

*- le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 modifié permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public ;*

*- les articles R4138-33-1, R4138-33-2 et R4138-33-3 du code de la défense ;*

*- l’arrêté du 20 juin 2016 relatif à la gestion du don de jours de repos et de permissions au ministère de l’intérieur.*

Je soussigné(e)……………………………………………………………………………………

|  |
| --- |
| Direction/Service déconcentré/Formation administrative :  Service : |
| Corps **(à compléter en toutes lettres) :**  Grade **(à compléter en toutes lettres)**:  Matricule/NIGEND (mention obligatoire): |
| Souhaite recevoir……………jours pour l’année : …………………………………………..  Pour : pouvoir assumer la charge d’un enfant gravement malade de moins de 20 ans  Prénom et nom de l’enfant : ………………………………………………….  Pour : mon enfant ou une personne à charge effective et permanente de moins de 25 ans décédé  Prénom et nom de l’enfant ou de la personne à charge effective et permanente : ………... .......................................................................................................................................................................  Pour: venir en aide à un proche  Prénom et nom du bénéficiaire du don: ………………………………………...................  Lien de parenté/lien de proximité avec la personne aidée :………………………………..  Pour: participer en qualité de sapeur-pompier volontaire aux missions ou activités d'un service d'incendie et de secours  Prénom et nom du bénéficiaire du don: ………………………………………................... |
| Rappels :  Pour un enfant de moins de 20 ans gravement malade : joindre un certificat médical détaillé établi par le médecin qui suit 1'enfant remis sous pli confidentiel au médecin en charge des dons de jours au ministère de l’intérieur. Ce certificat atteste la particulière gravité de la maladie ou du handicap ou encore de 1'accident, rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant.  Pour un enfant de moins de 25 ans décédé: joindre un certificat de décès à la présente demande. Dans le cas du décès d'une personne de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente, la demande est également accompagnée d'une déclaration sur l'honneur attestant cette prise en charge.  Pour un proche: joindre un certificat médical détaillé, établi par le médecin qui suit la personne concernée, à remettre sous pli confidentiel au médecin en charge des dons de jours au ministère de l’intérieur. Ce certificat atteste la particulière gravité de la perte d'autonomie ou du handicap dont est atteint le proche. De plus, il est nécessaire d’établir une déclaration de l’aide effective apportée à cette personne.  Pour un agent engagé en tant que sapeur-pompier volontaire: joindre une attestation du service d'incendie et de secours auquel il est rattaché en qualité de sapeur-pompier volontaire, précisant la mission ou l'activité concernée et le nombre de jours sollicités. |
| Fait à : Le :  Signature de l’agent : |
| Visa du supérieur hiérarchique direct :  Fait à : Le :  Signature : |

*Fait en 2 exemplaires : ce document doit être versé au dossier administratif et une copie doit être délivré à l’agent.*